

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1470

13 juin 2008

### SOMMAIRE

Aicor S.à.r.l. ....	70533	HRE Investment Holdings II-A S.à r.l. ....	70515
Akito Engineering Investments S.A. ....	70556	I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l. ....	70515
Albergo S.à r.l. ....	70549	Interfund Sicav ....	70525
Anker Telecommunications Services S.A. .....	70514	Juba Holding S.A. ....	70553
Arctos S.A. ....	70536	KLHS Holdings Ireland S.à r.l. ....	70550
A.T.M. Lux S.à r.l. ....	70559	KNL ....	70548
Axon Resources (Offshore) S.à r.l. ....	70557	Luxroyal Management S.A. ....	70535
Banesfondo Internacional ....	70555	MANINCO Ltd, société de gestion de pa- trimoine familial ....	70550
Brean Murray Carret Reinsurance S.A. ..	70514	Masco Europe S.C.S. ....	70560
CELSIUS EUROPEAN Lux 3 S.à r.l. ....	70553	Moeller S.à r.l. ....	70560
Cogalux S.A. ....	70514	Mogador Developments S.A. ....	70546
Cranberry Investment 2 S.à r.l. ....	70537	MRFI S.A. ....	70514
Credem International (Lux) ....	70525	PayPal 2 S.à r.l. ....	70536
Deutsche Post Reinsurance S.A. ....	70515	Prim Investment S.à r.l. ....	70536
European Technical Graphics S.A. ....	70524	Puritan International Luxembourg ....	70554
F. A. Arits & Cie ....	70523	Skandinaviska Enskilda Reinsurance ....	70556
F. A. R. Arits & Cie ....	70522	Skyventure Fund S.A. ....	70559
F. Arits & Cie ....	70521	Skyventure S.A. ....	70559
Fideuram Bank (Luxembourg) S.A. ....	70537	Two Blue One Red ....	70547
Financements Immobiliers S.A. ....	70525	Tyco International Finance S.A. ....	70560
Finlog S.A. ....	70536	UBI Banca International S.A. ....	70535
Fortis Bank Reinsurance Luxembourg ...	70514	Victory Finance S.A. ....	70556
Fortis Lease Group S.A. ....	70515	Victory Finance S.A. ....	70556
Garage Amaral Sàrl ....	70559	Watt Re S.A. ....	70537
Goldmann Finance Holding S.A. ....	70535	Willow Lux Holdco S.à r.l. ....	70538
Hauris S.à.r.l. ....	70535	WK PEPERBUS International S.à r.l. ....	70560

**Brean Murray Carret Reinsurance S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fortis Bank Reinsurance Luxembourg).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.682.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008067810/4685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06232. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Anker Telecommunications Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 82.649.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008067822/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06607. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**MRFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.208.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.08.

Pour REQUISITION

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008067871/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06951. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

---

**Cogalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 108.335.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008067972/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08321. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

*FORTIS LEASE GROUP*

Philippe De Vos / Peter De Neef

*Chief Financial Officer / Chief Risk Officer*

Référence de publication: 2008067796/5513/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06493. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080075830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**Deutsche Post Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 28.411.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008067797/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06548A. - Reçu 44,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080075815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.204.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 103.201.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 septembre 2004,  
acte publié au Mémorial C n° 1250 du 7 décembre 2004.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

POUR PUBLICATION

*Pour I.E. Lux Clichy n° 1 S. à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008067802/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06587. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080075810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

**HRE Investment Holdings II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 138.714.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms Sally Rocker, lawyer, born on July 25, 1954, in Cleveland, Ohio, United States of America, residing professionally at C/O J.C. Flowers & Co. LLC 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, United States of America,

duly represented by Ms Jacqueline PICARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 1, 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a *société à responsabilité limitée* (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "HRE Investment Holdings II-A S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The shares are indivisible *vis-à-vis* the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, *inter vivos*, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholder(s) subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one manager, who need not be shareholders of the Company.

The manager(s) are/is appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("*cause légitime*").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the signature of any member of the board of managers.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Ms Sally Rocker, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The followings persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Christian Christensen, manager, born on 28 August 1978, in Aarhus, Denmark, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Corinne Muller, manager, born on 15 October 1976, in Seoul, Korea, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sixième jour de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Madame Sally Rocker, avocate, née le 25 juillet 1954 à Cleveland, Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement C/ O JC Flowers & Co. LLC 717 Fifth Avenue, 27th Floor, New York, NY, 10022, Etats-Unis,

ici représentée par Mademoiselle Jacqueline PICARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 1<sup>er</sup> mai 2008.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "HRE Investment Holdings II-A S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'un des membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.



L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont été souscrites par Madame Sally Rocker, pré-qualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2008.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

#### *Résolutions*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérantes de la Société pour une période indéfinie:

- Christian Christensen, manager, né le 28 août 1978, à Arhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Corinne Muller, manager, née le 15 octobre 1976, à Séoul, Corée, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PICARD - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., 13 mai 2008, LAC/2008/19205. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,50%: EUR 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068195/242/308.

(080076689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

### **F. Arits & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 138.722.

#### *Extrait de l'acte constitutif*

##### **1. Les associés.**

- Madame Francine Arits, née à Oostkamp (Belgique), le 23 novembre 1926, demeurant à B-8730 Beernem (Belgique), Knesselarestraat, 116,

- Madame Mireille Arits, née à Brugge (Belgique), le 18 mars 1952, demeurant à B-8420 De Haan (Belgique), Acasialaan, 2,

- Monsieur Adriaan Wisse, né à Breskens (Pays-Bas), le 9 novembre 1952, demeurant à NL-4511 JD Breskens (Pays-Bas), Ghistelkerke, 101.

##### **2. L'objet social.**

- L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

**3. Le siège social.** Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

**4. Gérance.** La Société est gérée par l'Associé Commandité:

- Madame Francine Arits

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

**5. Pouvoirs du gérant.**

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

**6. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Madame Francine Arits.

- Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit (9.998) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par Madame Mireille Arits.

- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Monsieur Adriaan Wisse.

**7. Durée.** La Société est constituée à la date du 21-04-2008 pour une période de dix années.

Signatures.

Référence de publication: 2008068286/1656/57.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01470. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

### **F. A. R. Arits & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 138.721.

—  
*Extrait de l'acte constitutif*

**1. Les associés.**

- Madame Francine Arits, née à Oostkamp (Belgique), le 23 novembre 1926, demeurant à B-8730 Beernem (Belgique), Knesselarestraat, 116,

- Madame Mireille Arits, née à Brugge (Belgique), le 18 mars 1952, demeurant à B-8420 De Haan (Belgique), Acasialaan, 2,

- Monsieur Adriaan Wisse, né à Breskens (Pays-Bas), le 9 novembre 1952, demeurant à NL-4511 JD Breskens (Pays-Bas), Ghistelkerke, 101.

## 2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
- La Société ne participera pas à la vie économique en général.
- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

**3. Le siège social.** Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

## 4. Gérance.

La Société est gérée par l'Associé Commandité:

- Madame Francine Arits

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

## 5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.
- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

**6. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Madame Francine Arits.
- Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit (9.998) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par Madame Mireille Arits.
- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Monsieur Adriaan Wisse.

**7. Durée.** La Société est constituée à la date du 21-04-2008 pour une période de dix années.

Signatures.

Référence de publication: 2008068287/1656/57.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01404. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

## F. A. Arits & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 138.719.

—  
*Extrait de l'acte constitutif*

### 1. Les associés.

- Madame Francine Arits, née à Oostkamp (Belgique), le 23 novembre 1926, demeurant à B-8730 Beernem (Belgique), Knesselarestraat, 116,
- Madame Mireille Arits, née à Brugge (Belgique), le 18 mars 1952, demeurant à B-8420 De Haan (Belgique), Acasialaan, 2,

- Monsieur Adriaan Wisse, né à Breskens (Pays-Bas), le 9 novembre 1952, demeurant à NL-4511 JD Breskens (Pays-Bas), Ghistelkerke, 101.

## 2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
- La Société ne participera pas à la vie économique en général.
- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

**3. Le siège social.** Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

**4. Gérance.** La Société est gérée par l'Associé Commandité:

- Madame Francine Arits

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

## 5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.
- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

**6. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Madame Francine Arits.
- Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit (9.998) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par Madame Mireille Arits.
- Une (1) Part d'Un Euro (1,- EUR) détenue par Monsieur Adriaan Wisse.

**7. Durée.** La Société est constituée à la date du 21-04-2008 pour une période de dix années.

Signatures.

Référence de publication: 2008068288/1656/57.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01414. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

### European Technical Graphics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 96.858.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.08.  
 FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
 45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG  
 Signature

Référence de publication: 2008068038/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07391. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Interfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 8.074.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

*Notaire*

Référence de publication: 2008068039/208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06985. - Reçu 390,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Credem International (Lux), Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.546.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

*Notaire*

Référence de publication: 2008068040/208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06931. - Reçu 96,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Financements Immobiliers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.752.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

BUTTE S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of Panama, and having its registered office at East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société anonyme (public liability company) which he declares to constitute as sole shareholder and of which he has set the Articles of Association to be as follows:

**Art. 1. Name.** There is hereby established by the sole shareholder and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public liability company (société anonyme), under the name of FINANCEMENTS IMMOBILIERS S.A. (the "Company").

**Art. 2. Registered Seat.** The registered seat of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may establish, by a decision of the Board of Directors, subsidiaries, branches or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Within the same municipality, the registered seat may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activities of the Company at its registered seat or the ease of communication between such seat and persons abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as dispose, administer, develop, or manage any real estate property throughout Europe (not limited to the European Union) but outside the Grand-Duchy of Luxembourg and carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary for the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by three hundred ten (310) shares having a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of Shares.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be held by the Company or by one or more persons designated thereto, at the registered seat; such register shall contain the information required by article thirty nine of the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time. Ownership of the registered shares is established by the registration in said register of shares. Share certificates evidencing such registrations in the register may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors. Their signatures shall be either manual, printed or copied.

Each shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered seat, or at such other address as indicated by the Company.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Transfer of Shares.** Transfers of registered shares shall be executed by a written declaration of transfer to be recorded in the register of the shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by all persons holding suitable powers of attorney to act in their name. The transfer of shares may also be executed in accordance with the terms of article 1690 of the Luxembourg Civil Code on the transfer of securities. Moreover, the Company may accept and register

in the register of shares any transfer referred to in any appropriate document(s) or communication evidencing the consent of the transferor and the transferee.

**Art. 8. The Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a General Meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the Company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a General Meeting of Shareholders, it is noted that the Company only has one shareholders, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next Annual General Meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the Board of Directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 9. Functioning of the Board of Directors.** The Board of Directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman will be decisive.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 10. Power of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to annually report to the General Meeting of Shareholders any treatments, remunerations or advantages granted or delegated.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 11. External Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

**Art. 12. General Meeting of Shareholders.** The General Meeting of Shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the present Articles of Association provide otherwise.

The General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The Annual General Meeting shall be held on the first Monday of the month of May at 11.00 a.m., at the registered seat or at any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

The General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Directors setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the foreseen date of the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The quorum and time periods required by law will apply to the convening notices and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Association.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder. The resolutions of a duly convened General Meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions to be fulfilled by the shareholders to participate in each meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the Company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the General Meeting.

**Art. 13. Supervision of the Company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the General Meeting of Shareholders, which fixes the duration of their office.

**Art. 14. Accounting Year - Balance sheet.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December.

The General Meeting of Shareholders approves the annual accounts of the closed accounting year and determines the existence of distributable net profits.

**Art. 15. Allocation of Annual Net Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine on the allocation of the remaining annual net profits. Interim dividends may be distributed in accordance with the legal provisions.

**Art. 16. Amendments to the Articles of Association.** These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be physical persons or legal entities. The liquidator(s) is(are) appointed by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine it(their) powers and it(their) compensation.

**Art. 18. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

*Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2008.



2) The first Annual General Meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the three hundred ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder BUTTE S.A., prenamed, duly represented, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty one thousand euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Costs*

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand two hundred and twenty-five Euros

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I. The following person is appointed as sole director, as allowed by law and the Articles of Association, for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2009, and this person will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company:

Mr Patrick MOINET, licencié en droit (UCL), born in Bastogne (Belgium), on the 6th of June 1975, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

II. The registered seat of the Company shall be in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

III. The following person is appointed as statutory auditor for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2009:

Mr Olivier LIEGEOIS, Bachelier en Comptabilité, born in Bastogne (Belgium), on the 27th of October 1976, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **A COMPARU:**

BUTTE S.A., une société de droit panaméen, ayant son siège social à East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer en qualité d'actionnaire unique et dont elle a constitué les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi par l'associé unique et entre tous les souscripteurs qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de FINANCEMENTS IMMOBILIERS S.A. (ci-après, la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est établie pour une période illimitée.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la détention d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également s'engager en qualité d'associé commanditaire ou d'associé commandité en souscrivant toutes dettes et obligations provenant d'une société en commandite par actions ou de toutes autres entité similaire.

La Société peut également investir dans des biens immobiliers par achat, échange ou toute autre manière que ce soit, ainsi que disposer, administrer, développer ou gérer tout bien immobilier situé en Europe (non limité au territoire de l'Union européenne) mais à l'extérieur du territoire du Grand-duché de Luxembourg et effectuer toutes opérations en relation directe ou indirecte avec ce qui précède ou qui peut être utile à l'accomplissement et au développement de cet objet.

La Société peut, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions

**Art. 6. Actions.** Toutes les actions sont émises à la forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente et un de la loi du 10 août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Cette adresse sera également inscrite sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiquée par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions enregistrées se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

**Art. 8. Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la Société est constituée par un associé unique, ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 9. Fonctionnement du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 11. Représentation externe de la Société.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 12. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, email, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 13. Contrôle de la Société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat

**Art. 14. Exercice social - Bilan.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfice distribuables.

**Art. 15. Affectation des bénéfices nets annuels.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires pour être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

**Art. 16. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi du six août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 18. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont par régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'associé unique BUTTE S.A., préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cent vingt-cinq euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

I. La personne suivante est nommée administrateur unique, comme autorisé par la loi et les Statuts, pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant 2009, et cette personne exercera les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration de la Société:

Monsieur Patrick MOI NET, licencié en droit (UCL), né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

II. Le siège social de la société est fixé à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

III. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2009:

Monsieur Olivier LIEGEOIS, gradué en comptabilité, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

#### *Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2008. Relation GRE/2008/2190. — Reçu Cent cinquante-cinq euros 0,5 %: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008068590/231/443.

(080077137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

#### **Aicor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 138.761.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Gauthier CORNELIUS, employé privé, né à Differdange, le 20 mars 1956, demeurant à L-8357 Goebange, 9, Domaine du Beaugard

2) Monsieur Steven CORNELIUS, employé privé, né à Niederkorn, le 1<sup>er</sup> novembre 1985, demeurant à L-8357 Goebblange, 9, Domaine du Beauregard

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «AICOR S.à.r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Ville d'Esch/Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière et la prestation de tous services.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en 100 parts sociales de 125,- € chacune.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Gauthier CORNELIUS, préqualifié . . . . .	80 parts
2) Monsieur Steven CORNELIUS, préqualifié . . . . .	20 parts
Total: . . . . .	100 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

#### *Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros (1.065,- €).

Réunion des associés Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- gérant technique: Monsieur Georges SCHMIT, directeur, né à Luxembourg, le 13 octobre 1954, demeurant à L-7220 Walferdange, 49, rue de Diekirch

- gérant administratif: Monsieur Gauthier CORNELIUS, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4251 Esch/Alzette, 2, rue du Moulin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: CORNELIUS G., CORNELIUS S., SCHMIT, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 mai 2008. Relation: EAC/2008/6601. — Reçu: soixante-deux euros cinquante cents 12.500,- à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 mai 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008068592/207/63.

(080077327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Goldmann Finance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3333 Hellange, 29, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.665.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008067998/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03795. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Hauris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.631.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rombach-Martelange, le 28 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068006/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03771. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**UBI Banca International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.018.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation de résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale, 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008068007/208/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06925. - Reçu 106,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008068012/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Finlog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.006.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Finlog

Mutua (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008068009/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06868. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Arctos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 100.808.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008068016/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06937. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**Prim Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.312.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068020/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06048. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

**PayPal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.191.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008068008/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07126. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 157.521.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.100.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068021/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06047. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 66.380.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

*Notaire*

Référence de publication: 2008068041/208/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06944. - Reçu 76,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

---

**Watt Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 53.655.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 14 mai 2008*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Romain BECKER

Monsieur Eric MAUER

Monsieur Carlo BARTOCCI

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

ERNST & YOUNG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Pour la Société  
Aon Captive Services Group (Europe)  
Signature

Référence de publication: 2008068658/682/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Willow Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.603.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Willow Lux Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 137.603 (the "Company"), constituted by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 20, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1080 of May 2, 2008.

There appeared:

Willow (Malta) Holdco 1 Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Malta, having its registered office at 171, Old Bakery Street, M-Valetta, Malta registered with the registry of legal entities of Malta under number C 41997 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendments to articles 7.1., 9.1., 10.1., 16.3. and 18.1., deletion of articles 9.6., 9.7. and 10.2., creation of articles 5.2 and 18.3., amendment to and renumbering of article 18.4., and renumbering of articles 5.3., 10.3. and 18.5. of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been unanimously taken:

*First resolution*

It is resolved to amend articles 7.1., 9.1., 10.1. 16.3. and 18.1., to delete articles 9.6., 9.7. and 10.2., to create articles 5.2. and 18.3., to amend and renumber article 18.4., and to renumber articles 5.3., 10.3 and 18.5. of the articles of association of the Company.

As a consequence of the foregoing statement and resolution the articles of association of the Company will be as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Willow Lux Holdco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these develop-

ments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. If the Company issues classes of shares, they will be referred to as class A shares and class B shares. The class A shares will be ordinary shares with voting rights; the rights and obligations attached to the class A shares will be those resulting from the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies and the Articles. The class B shares are preferred shares with voting rights; the holders of class B shares shall be entitled, in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company, to be paid an annual preferential dividend equal to 0.02% of the gross book value of the rolling stock assets held by Angel Trains International Limited and its subsidiaries immediately following the acquisition by Willow Lux Bidco S.à r.l., registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 137.614, of the entire issued share capital of Angel Trains International Limited.

5.3. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The managers(s) need not be shareholder(s). When the Company is managed by one manager, such manager shall be Luxembourg resident. When the Company is managed by a Board, the majority of the members of the Board shall be Luxembourg resident.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any managers and at least two (2) times a year, at the place indicated in the convening notice, such place being mandatorily located in the Grand Duchy of Luxembourg, any Board meeting held or any management resolution taken out the Grand Duchy of Luxembourg being not valid.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

#### Art. 10. Representation.

10.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any one (1) Luxembourg resident manager acting on behalf of the Company.

10.2 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

### IV. General meetings of shareholders and circular resolutions

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constituting one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

#### Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by Law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the sole manager or the Board as the case may be may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of the interim accounts, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the present Articles;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the excess is deemed to be an interim dividend made on the following distributable profits.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Corporate files, materials contracts and documents such as accounting records, business contracts and financial documents must be issued, signed and kept in the Grand Duchy of Luxembourg.

18.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.5. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which charged to it in connection with the amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Willow Lux Holdco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.603 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1080 du 2 mai 2008.

A comparu:

Willow (Malta) Holdco 1 Ltd, une société de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, M-Valetta, Malte, immatriculée auprès du "register of legal entities of Malta" sous le numéro C 41997 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modification des articles 7.1., 9.1., 10.1., 16.3. et 18.1., suppression des articles 9.6., 9.7. et 10.2., création des articles 5.2. et 18.3., modification et renumérotation de l'article 18.4. et renumérotation des articles 5.3., 10.3. et 18.5. des Statuts de la Société;

2. Divers;

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

Il est décidé de modifier les articles 7.1., 9.1., 10.1., 16.3. et 18.1., de supprimer les articles 9.6., 9.7. et 10.2., de créer des articles 5.2. et 18.3., de modifier et de renuméroter l'article 18.4., et de renuméroter les articles 5.3., 10.3. et 18.5. des statuts de la Société.

En conséquence de la résolution qui précède, les statuts de la Société seront les suivants:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Willow Lux Holdco S. à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Si la Société émet des classes de parts sociales, il s'agira de parts sociales de classe A et de parts sociales de classe B. Les parts sociales de classe A seront des parts sociales ordinaires avec droit de vote; les droits et obligations attachés aux parts sociales de classe A sont ceux résultant de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et des Statuts; les porteurs de parts sociales de classe B ont le droit, par priorité à tous paiements de dividendes aux porteurs de parts sociales d'autres classes de la Société, de recevoir un dividende préférentiel annuel égal à 0.02% la valeur brute comptable des matériels et actifs roulants détenus par Angel Trains International Limited et ses filiales immédiatement après l'acquisition par Willow Lux Bidco S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.614 de l'ensemble du capital social émis de Angel Trains International Limited.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Le (s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s). Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, celui-ci doit avoir la qualité de résident luxembourgeois. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la majorité des membres du Conseil doivent avoir la qualité de résidents luxembourgeois.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de l'un des gérants de la Société, et au moins deux (2) fois par an, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, un tel lieu devant se situer obligatoirement au Grand Duché de Luxembourg, toute réunion du Conseil tenue ou toute décision de la gérance prise en dehors du Grand Duché de Luxembourg n'étant pas valable.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) gérant ayant la qualité de résident luxembourgeois agissant pour le compte de la Société.

10.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).



12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnelles au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le gérant unique ou le Conseil, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base des comptes intérimaires, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder

le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'excès est considéré comme un dividende intérimaire à valoir sur les bénéfices distribuables suivants.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les dossiers sociaux, les contrats d'importance substantielle et les documents tels que la comptabilité sociale, les contrats liés aux affaires de la Société et les documents financiers doivent être émis du, signés et conservés au Grand Duché de Luxembourg.

18.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification de ses statuts, s'élève à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008, Relation: LAC/2008/19059. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008068641/242/478.

(080076946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

## **Mogador Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.605.

### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 avril 2008, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés Caisse Luxembourgeoise d'Investissement Ltd et Fidufrance Gibraltar Ltd de leurs mandats d'administrateurs.

2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Peter Hamacher, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. L'assemblée a pris acte de la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. et a ratifié la cooptation de Monsieur François Georges, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 9 octobre 2007 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fid'Audit Limited de son mandat de Commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

MOGADOR DEVELOPMENTS S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008068614/5710/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

### **Two Blue One Red, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1644 Luxembourg, 7, rue des Grottes.

R.C.S. Luxembourg B 124.603.

#### *Cession de parts sociales*

ENTRE

Monsieur Jorge Manuel Antunes RODRIGUES, employé privé, né le 18 juillet 1967 à Miranda Do Corvo (Portugal), demeurant à L-5884 Howald, 304, route de Thionville,

ci-après appelé «le Cédant»

d'une part

ET

Monsieur Prem KIRAN, consultant, né le 23 juin 1961 à New Delhi (Inde), demeurant à L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard,

ci-après appelé «le Cessionnaire»

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Par les présentes, le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, CENT DIX (110) parts sociales lui appartenant dans la société «TWO BLUE ONE RED», société à responsabilité limitée au capital de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (€100.-) chacune, dont le siège est au L-1644 Luxembourg, 7, rue des Grottes et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés est le B 124.603.

Le Cédant garantit (i) que les parts sociales cédées sont, à la signature de la présente, sa pleine et entière propriété, (ii) qu'elles sont cédées quittes et libres de toutes charges et garanties en faveur de tiers, (iii) qu'il cède toutes les parts sociales de la Société dont il est propriétaire et qu'il ne détient aucun titre ou droit né ou à naître concernant le capital de la Société et (iv) qu'elles sont libres de tout droit d'un autre associé ou d'un tiers tant en ce qui concerne la détention, l'exercice des droits ou le transfert des parts sociales.

Le Cédant s'engage à indemniser le Cessionnaire, sans limitation de montant, de tout dommage qui pourrait, directement ou indirectement, résulter pour le Cessionnaire de la violation des déclarations et garanties stipulées au paragraphe ci-dessus.

La présente porte bonne et valable quittance.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 28.02.08.

Signature / Signature

Le Cessionnaire / Le Cédant

Référence de publication: 2008068598/7343/38.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

### **KNL, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 44.280.

L'an deux mille sept, le seize février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KNL», ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 44.280,

Constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 418 du 13 septembre 1993,

Modifiée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 15 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 9 février 2005.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur David CHARLES, indépendant, demeurant à L-1020 Bruxelles (Belgique), 21, rue de l'Amphore,

Qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Luc LOUIS, comptable, demeurant à B-4163 Anthisnes (Belgique), 17, Chemin des Patars.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna SCHOMMERS, indépendante, demeurant à B-1090 Bruxelles, 432, bte 9, avenue de l'Exposition.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1) Transfert du siège de la société de Luxembourg à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Huldange.»

2) Acceptation de la démission de l'administrateur et délégué Véronique PAULET et des administrateurs Fernand TOUSSAINT, Bernadette GOOSSENS et les sociétés CALCUL S.A. et MANAGEMENT ASSISTANCE S.A.

3) Nomination en qualité de nouveaux administrateurs de Monsieur David CHARLES, Monsieur Bernard OBERLI et Madame Anna SCHOMMERS.

4) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A.

5) Nomination en qualité de nouveau commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Luc LOUIS.

6) Autorisation conférée au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett, et de modifier subséquentement l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Huldange.»,

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur et délégué Véronique PAULET et des administrateurs Fernand TOUSSAINT, Bernadette GOOSSENS et les sociétés CALCUL S.A. et MANAGEMENT ASSISTANCE S.A.

*Troisième résolution*

L'assemblée nomme en qualité de nouveaux administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012:

1.- Monsieur Bernard OBERLI, indépendant, né à Gland (Suisse) le 16 février 1941, demeurant à CH-6300 Zug 6, Unter Altstadt.

2.- Monsieur David CHARLES, indépendant, né à Uccle (Belgique) le 20 avril 1957, demeurant à B-1020 Bruxelles 21, avenue de l'Amphore.

3.- Madame Anna SCHOMMERS, indépendante, née à St Vith (B) le 17 juin 1958, demeurant à B-1090 Bruxelles 432, bte 9, avenue de l'Exposition.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A.

*Cinquième résolution*

L'assemblée nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012: Monsieur Jean-Luc LOUIS, comptable, demeurant à B-4163 Anthisnes (Belgique), 17, Chemin des Patars, né à Luluabourg (République Démocratique du Congo) le 6 novembre 1957.

*Sixième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.00 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.150,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Charles, J.L. Louis, A. Schommers, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2007, Volume 158S Folio 1 Case 2. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mars 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008068693/241/86.

(080077561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Albergo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.000.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 93.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008068712/242/13.

(080077114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**MANINCO Ltd, société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.893.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51770 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008068708/211/12.

(080077198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**KLHS Holdings Ireland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 11.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.622.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "KLHS Holdings Ireland S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.622, incorporated by a notarial deed enacted on 28 November 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 511 of 10 March 2006, amended for the last time by a notarial deed enacted on 29 November 2005 before the undersigned, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 698 of 5 April 2006.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Waiving of notice right;

2.- Increase of the share capital of the Company of an amount of USD 10,000,000 (ten million United States Dollars) by the issue of 200,000 (two hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each in favour of UT Luxembourg Holding I S.à r.l.;

3.- Subscription by UT Luxembourg Holding I S.à r.l. and payment of the 200,000 (two hundred thousand) new shares issued by the Company by way of a contribution in cash to the Company;

4.- Amendment of article six of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to USD 11,000,000 (eleven million United States Dollars) pursuant to the above resolutions; and

5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,000,000 (ten million United States Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 1,000,000 (one million United States Dollars) to USD 11,000,000 (eleven million United States Dollars) by the issue of 200,000 (two hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each (the "New Shares") in favour of UT Luxembourg Holding I S.à r.l. with registered office at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS B N ° 103.593) (the "Contributor").

The whole is fully paid up by way of a contribution in cash from the Contributor to the Company amounting to a total value of USD 10,000,000 (ten million United States Dollars).

*Third resolution*

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in cash to the Company, which is represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and annexed to the present deed.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution in cash has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article six (the second paragraph remaining the same) of the articles of the association to be read as follows:

"The share capital of the Company is set at USD 11,000,000 (eleven million United States Dollars), represented by 220,000 (two hundred twenty thousand) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each".

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 36,000.- Euros.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de "KLHS Holding Ireland S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 112.622, constituée par acte notarié le 28 novembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, numéro 511 le 10 mars 2006, modifiée pour la dernière fois par acte notarié le 29 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 698, le 5 avril 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, résidant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés, présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 20,000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés déclarent expressément avoir été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains), par l'émission de 200.000 (deux cents mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars américains) chacune en faveur de UT Luxembourg Holding I S.à r.l.;

3.- Souscription et paiement par UT Luxembourg Holding I S.à r.l. des 200.000 (deux cent mille) nouvelles parts sociales émises par la Société au moyen d'un apport en numéraire;

4.- Modification de l'article six des statuts de la Société concernant le capital social de la Société pour refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de USD 11.000.000 (onze millions de dollars américains) suite aux résolutions précédentes; et

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est unanimement décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains), de manière à l'augmenter de son montant actuel de USD 1.000.000 (un million de dollars américains) à USD 11.000.000 (onze millions de dollars américains), par l'émission de 200.000 (deux cents mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars américains) chacune (les "Nouvelles parts Sociales") en faveur de UT Luxembourg Holding I S.à r.l., avec siège social à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS B N ° 103.593) ("Apporteur").

Le tout est entièrement libéré par un apport en numéraire réalisé par l'Apporteur à la Société, pour une valeur totale s'élevant à un montant de USD 10.000.000 (dix millions de dollars américains).

#### *Troisième résolution*

Il est unanimement décidé d'admettre la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales décrites précédemment, par un apport en numéraire à la Société, lequel est représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée qui demeurera annexée au présent acte.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article six paragraphe premier des Statuts (le deuxième paragraphe restant inchangé) et de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à USD 11.000.000 (onze millions de dollars américains), représenté par 220.000 (deux cents vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante dollars américains) chacune".

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ 36.000.- Euros.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008, Relation: LAC/2008/18500. — Reçu trente-deux mille cent dix euros et quatre-vingt-dix-huit cents (32.110,98. - €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008068685/211/150.

(080077404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**CELSIUS EUROPEAN Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.348.

---

*Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un contrat de cession intervenue en date du 15 avril 2008*

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 15 avril 2008, Aerium Properties 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.648 a transféré 125 parts sociales, représentant toutes les parts sociales de la Société, à la société Celsius European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.726.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2008.

Patricia Schon / Michael Chidiac  
Gérante / Gérant

Référence de publication: 2008068705/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080076878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Juba Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.036.

---

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Robert Bartolini, DESS, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme "JUBA HOLDING S.A.", antérieurement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.036, ayant son siège social à Luxembourg (ci-après la «Société»),

en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 25 octobre 2007, LAC/2007/32656 et de deux procurations y restées annexées.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

a) Suivant une assemblée générale extraordinaire tenue pardevant le notaire soussigné en date du 24 octobre 2007, les actionnaires ont décidé de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en chypriote et de transférer le siège social à Chypre et de l'établir au 13 Agiou Prokopiou Street, à 2406 Egkomi, Nicosia, Chypre, sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite au Registre de Commerce de Chypre.

b) Suite à la prédite assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2007, la Société n'a pas pu être dûment inscrite au Registre de Commerce de Chypre et que partant la condition suspensive stipulée à l'assemblée générale du 24 octobre 2007 n'est pas remplie.

c) Il résulte de ce qui précède que la Société n'a pas changé de nationalité, qu'elle est toujours une société de droit luxembourgeois et qu'il n'y a pas eu de transfert à Chypre.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Jean-Robert Bartolini et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008, LAC/2008/19481.— Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008068649/7241/34.

(080077494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Puritan International Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 111.935.

L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PURITAN INTERNATIONAL LUXEMBOURG", ayant eu son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 11 mars 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111935, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 431 du 28 février 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Martine GERBER, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas CHARBONNET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Continuation ou non de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales,

2) Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs,

3) Détermination des pouvoirs du ou des liquidateurs, et

4) Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.

C) Que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

D) Que les actions ont toutes la forme nominative.

E) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires à l'adresse mentionnée sur le registre des actionnaires par lettres recommandées à la poste le 29 avril 2008, conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'il appert de la présentation des justificatifs des convocations à l'assemblée.

F) Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 3.100 actions actuellement en circulation, représentatives du capital social, 2.790 actions, soit plus de la moitié du capital, sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Les états financiers non audités au 31 décembre 2007 font état d'un actif négatif s'élevant à EUR 600.862,00 de sorte que les pertes dépassent largement les trois-quarts du capital social et que les conditions de l'article 100 du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales sont réunies.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le mandataire ad hoc à proposer les points figurant à l'ordre du jour et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

La Présidente de l'assemblée demande à l'assemblée s'il y a lieu de continuer ou non l'activité de la Société, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée procède au vote relatif à cette 1<sup>ère</sup> résolution comme suit:

- voix pour: 2.790

- voix contre: /

- abstentions /

Se référant à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de ne plus continuer les activités de la Société et décide de la dissoudre anticipativement et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

La Présidente propose la nomination de Messieurs Alan ROBERTS et Adrian RABET, domiciliés professionnellement à JE2 4SF St Helier, Charles House, Charles Street, Jersey, (Channel Islands), comme liquidateur(s) de la Société et recommande à l'assemblée de lui (leur) conférer les pouvoirs suivants:

Le(s) liquidateur (s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il (Ils) peut (peuvent) accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au(x) liquidateur (s) de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il (Ils) peut (peuvent) notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Les liquidateurs peuvent agir conjointement.

Les membres du bureau invitent l'assemblée de procéder au vote relatif à cette 3<sup>ème</sup> résolution:

- voix pour: 2.790

- voix contre: /

- abstentions: /

La nomination de Messieurs Alan ROBERTS et Adrian RABET, préqualifiés, comme liquidateurs de la Société ainsi que la fixation de leurs pouvoirs sont acceptées par l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GERBER - CHARBONNET - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2008, Relation GRE/2008/2100. - Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008068651/231/92.

(080077249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Banesfondo Internacional, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.067.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du mardi 13 mai 2008*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de mai 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Paul.L SAUREL, Juan Carlos ALVAREZ et Grant Mitchell SESSIONS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008068655/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Skandinaviska Enskilda Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 30.241.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 avril 2008*

L'Assemblée Générale du 24 avril 2008 nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Zaid PEDERSEN,
- Monsieur Göran FAXNER,
- Monsieur Roger OLSSON.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée nomme également PRICEWATERHOUSECOOPERS Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

*Pour la société SKANDINAVISKA ENSKILDA REINSURANCE*

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008068660/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Akito Engineering Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 106.180.

—  
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008068720/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07602. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Victory Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.635.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008068721/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07618. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Victory Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 107.635.

—  
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.  
Le Conseil d'administration  
Signature

Référence de publication: 2008068722/1103/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07616. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Axon Resources (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.783.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of April.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg,

There appeared:

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 127.040,

duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 April 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Axon Resources (Offshore) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 126.783, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 June 2007 under number 1117 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand US dollars (USD 7,000) in order to bring it from its current amount of eighteen US dollars (USD 18,000) up to an amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000), through the issuance of one hundred forty (140) new shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

All the one hundred forty (140) newly issued shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder for a total subscription price of seven thousand US dollars (USD 7,000) to be entirely allocated to the share capital of the Company.

The subscribed newly issued shares have been paid up by the Sole Shareholder through a cash contribution of a total amount of seven thousand US dollars (USD 7,000) and such cash contribution is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by five hundred (500) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.040,

ici représentée par Mlle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 avril 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (l'"Associé Unique") de Axon Resources (Offshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.783, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 juin 2007 sous le numéro 1117 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille dollars US (USD 7.000) afin de porter de sa valeur actuelle de dix-huit mille dollars US (USD 18.000) à un montant de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000), par l'émission de cent quarante (140) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Les cent quarante (140) nouvelles parts sociales de la Sociétés ont été souscrites par l'Associé Unique pour un prix de souscription total de sept mille dollars US (USD 7.000) entièrement alloués au capital social de la Société

Les nouvelles parts sociales de la Société ainsi souscrites ont été libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de sept mille dollars US (USD 7.000) et cet apport est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008, Relation: LAC/2008/18517. — Reçu vingt-deux euros et cinquante-deux cents (22,52.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008068690/211/100.

(080077544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Skyventure S.A., Société Anonyme,  
(anc. Skyventure Fund S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 131.563.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51725 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008068711/211/12.

(080077474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Garage Amaral Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8706 Useldange, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 93.345.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 9 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 29 mai 2008.  
Camille MINES  
Notaire

Référence de publication: 2008068713/225/12.

(080077579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**A.T.M. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.  
R.C.S. Luxembourg B 102.075.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'Assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 29 avril 2008, enregistré à Diekirch le 29 avril 2008, DIE/2008/4005,

de la société à responsabilité limitée «A.T.M. LUX S.à r.l.», avec siège social à L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.075,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 25 novembre 1992,

la situation suivante:

1) Monsieur Daniel DECKER, vitrier, né le 1<sup>er</sup> janvier 1952 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6600 Bastogne, 5, rue de la Citadelle, déclare céder:

- quatre cent vingt cinq parts sociales (425) qu'il possède, à Monsieur Vincent Poncelet, employé privé, né le 14 août 1970 à Dinant (Belgique), demeurant à B-Havelange, 2, rue Albert Billy;

- quarante cinq parts sociales (45) qu'il possède, à Monsieur Philippe Toussaint, employé privé, né le 7 novembre 1957 à Malmédy (Belgique), demeurant à B-4970 Stavelot (Ster).

2) La société VITRERIE DECKER SPRL (anciennement DECKER & DELPERDANGE SPRL), avec siège social à B-6600 Bastogne, 175, route de Marche, numéro d'entreprise belge 454266242, déclare céder:

- trente parts sociales (30) qu'elle possède, à Monsieur Philippe Toussaint, prénommé.

3) Vis-à-vis des tiers la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant Vincent PONCELET ou par co-signature obligatoire du gérant technique Daniel DECKER avec le gérant Vincent PONCELET.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 20 mai 2008.

Pierre PROBST  
Le notaire

Référence de publication: 2008069180/4917/30.

(080077004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

---

**Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 745.000.000,00.**Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 68.105.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068743/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07136. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**WK PEPERBUS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 40.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 111.976.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068745/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07140. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Moeller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 462.400,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.641.

Les comptes annuels pour la période du 15 novembre 2006 (date de constitution) au 30 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008068747/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07141. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

**Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Le bilan au 28 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008068718/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07579. - Reçu 62,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.